

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Votants : 10 **Exprimés** : 10 **Pour** : 10 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 Avril 2024

Date d'affichage de la convocation du Conseil Municipal : 30 Avril 2024

Présents : CAMON-GOLYA Philippe, DUCHAMPS Eric, LABAT Daniel, EGLISE Jean-Pierre, CANTIN Jérôme, TASSY Carole, COCQUELIN Marianne, SABIDUSSI Isabelle, TATON Thierry, UROS Catherine

Excusés : MARCHAL Colette, CORDEIN Benoît, DUPIOL-LAFAURIE Isabelle, DIONIS DU SEJOUR Edwige, DAUCHIER Carine

Secrétaire de séance : UROS Catherine

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1-Approbation du compte rendu du 11 Avril 2024

2-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

3-Délibération à prendre concernant l'acquisition d'un camion benne

4-Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de rajouter 3 délibérations à l'ordre du

DELIBERATIONS DU 6 MAI 2024		
NUMERO	OBJET	Nombre de voix
5.46E2024	Délibération à prendre concernant l'acquisition d'un camion benne	10 pour

1-Approbation du compte rendu du 11 Avril 2024

Approuvé à l'unanimité des 10 membres présents.

2- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

DC9-2024 - Suite à la délibération n°1.4A2024, décision du 6 février 2024 :

Objet : Signature d'une Convention d'honoraires CCP avec la SCP Philippe ESCANDE 33210 LANGON pour de la maîtrise d'œuvre VRD

Travaux concernés : Travaux VRD nécessaires à la réalisation de divers ouvrages pour la sécurisation de la circulation et la modération de la vitesse

Lieux concernés : Route de Castets et Route du Champs du Bourg

Montant HT des honoraires : 7 850.00 € HT – 9 420.00 € TTC

DC14-2024 du 13/02/2024 :

Signature d'un devis : N°24DV0059 du 29/01/2024 de la SARL AGENCE AQUITAINE SECURITE 47250 SAMAZAN

Objet : Remplacement des blocs secours des bâtiments communaux.

Quantité : 13

Remplacement de bloc ambiance

Quantité : 1

1 batterie alarme Maison Cazemajou et 1 batterie club house

1 diffuseur cantine

Désenfumage foyer

Montant : 2 336.97 € HT – 467.39 € TVA – 2 804.36 € TTC

DC15-2024 du 11/12/23 déposée le 20/03/24

Suite à la délibération n°11.104K2023 du 5/12/23 validant le projet d'achat et d'installation de jeux extérieurs pour un montant total de 24 883.50 € HT - 29 860.20 € TTC :

Signature d'un devis : LP6150 POSE V1 du 2/10/23 de la société TPE PETIT Madame 33430 BAZAS

Objet : Pose et installation des jeux extérieurs BOISDEXTER

Montant : 12 078.10 € HT – 2 415.62 € TVA – 14 493.72 € TTC

DC16-2024 du 20/03/2024 :

Signature d'un devis : N°24DP21750 du 13/03/2024 de l'APAVE DIAGNOSTICS SAS 31200 TOULOUSE

Objet : Diagnostics termites et ERP avant location du local communal qui était loué à l'auto-école et le local communal qui était loué au salon d'esthétique

Montant : 525.00 € HT (105 € tva) 630.00 € TTC

DC17-2024 du 28/03/2024 :

Signature d'un devis : N°303X020010 du 01/02/2024 de l'entreprise DESTRIAN matériel pour espaces verts

Objet : Remise en état du tracteur tondeuse GIANNI FERRARI

Montant : 3 017.71 € HT (603.56 € TVA) 3 621.27 € TTC.

DC18-2024 du 04/04/2024 :

Signature d'un devis et d'une convention de formation professionnelle continue avec ABSKILL I

Objet : Formation préparatoire à l'habilitation électrique : opérations d'ordre électrique B1V/BS/BE manœuvre

Organisme de formation : ABSKILL I – Agence de Floirac – 122 rue Emile Combes – 33270 FLOIRAC

Durée : 21 heures

Période : du 13/05/2024 au 15/05/2024

Montant de la formation : 450.00€ H.T. soit 540.00€ TTC.

Agent communal du service technique

DC19-2024 du 09/04/2024 :

Signature d'un devis n°1.079.057 du 09/04/2024 de la société AXESS INDUSTRIES, 1 rue Job – 67100 STRASBOURG

Objet : 1 armoire basse à rideaux coulissants, dimensions : 1200 x 460 x 1050

Montant : 321.50 € HT (frais de port compris) - (64.30 € TVA) - 385.80 € TTC

Destination : bureau du secrétariat de l'étage de la mairie

DC20-2024 du 12/04/2024

Signature d'un devis n°LP6684 du 7 mars 2024 de la société BOISDEXTER zone artisanale Périlleux 47200 MARMANDE

Objet : 1 escalier pour tours 1.70 m (jeux extérieurs)

Montant : 693.00 € HT – (138.60 € TVA à 20 %) – 831.60 € TTC

DC21-2024 du 11/04/2024 :

Signature d'un devis n°SG_665 du 12/03/24 du SDEEG 12 Rue du Cardinal Richaud 33300 BORDEAUX

Objet : remplacement platine 1000 W + remplacement lampe 1000 W IM (essais nocturne et nacelle élévatrice compris) de l'éclairage public du tennis

Montant : 2 042.40 € HT + Maîtrise d'œuvre + CHS 142.97 € soit 2 185.37 € HT (pas de TVA).

3- Délibération à prendre concernant l'acquisition d'un camion benne

Délibération n°5.46E2024 (10 voix pour)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule communal : camion benne IVECO acheté en 2009 et immatriculé AE-123-BK a fait l'objet d'un accident de la circulation le 29 mars 2024 et que l'expert en automobile mandaté par l'assurance a déclaré que ce véhicule n'était plus autorisé à circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique.

L'absence de ce véhicule induit que les deux agents du service technique affectés aux bâtiments et aux espaces verts se retrouvent avec pour seul véhicule le Kangoo.

Il est donc urgent de procéder à l'acquisition d'un nouveau camion benne.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente un devis du groupe PAROT AUTOMOBILE 33210 LANGON pour un camion benne d'occasion ayant les caractéristiques suivantes :

Véhicule : FORD Transit 2T CCb P350 RJ HD 2.0 EcoBlue 170ch Trend

Kilométrage : 90 399 Km

1^{ère} mise en circulation : 13/05/2019

Année modèle : 2019

Puissance fiscale : 7 CV

Couleur : blanc glacier

Energie : diesel

Origine : société

Boîte de vitesse : manuelle

Emissions de CO2 : 165 g/km

Garantie 12 mois

Prix : 20 741.46 € HT – 4 028.54 € TVA – 24 500.00 € TTC (dont 769.79 € HT – 858.00 € TTC de frais de gestion préfecture, carte grise et forfait de mise en circulation thermique).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce véhicule. Il précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal en section d'investissement opération n°121.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DECIDE d'acheter le camion benne FORD Transit dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.
CHARGE Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer les documents s'y afférents.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal en section d'investissement opération n°121.

4-Questions diverses

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

Madame Isabelle SABIDUSSI chargée du dossier informe le Conseil Municipal qu'un technicien de Gironde Ressources est venu expliquer la démarche pour construire un PCS. À partir de là, Madame SABIDUSSI a commencé un travail global pour cadrer le document mais maintenant il va falloir l'approfondir, créer des fiches actions qui s'adapteront à des situations d'urgence qui pourraient intervenir sur la commune. Dans le cadre de ce PCS, il conviendrait de constituer une réserve civile. Pour réaliser l'ensemble de ce travail, Madame SABIDUSSI suggère de constituer une commission PCS. Après discussion, la mission se composera comme suit :

Mr CAMON-GOLYA, Mr LEGLISE, Mme TASSY, Mme COCQUELIN, Mr TATON, Mr CANTIN, Mr DUCHAMPS, Mme UROS, Mme SABIDUSSI, Mr LABAT.

Association les Archers : Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de l'équipe féminine de D2 d'Auros qui est arrivée 2^{ème} lors du concours d'Auros le 13/04/24. Et dimanche à Brive, l'équipe féminine est arrivée première de la 2^{ème} manche et s'est donc qualifiée pour la finale nationale.

L'association a demandé quelques installations supplémentaires sur le terrain en plein air de Bellevue afin de s'entraîner dans de meilleures conditions. Ils souhaitent des pas de tirs couverts mais ils s'occupent des abris. Pour le terrassement des pas de tirs, un de leur

bénévole peut le réaliser et la commune n'aurait qu'à fournir les matériaux. Monsieur le Maire présente un devis de 1 148.28 € de l'entreprise Colas. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement liée à l'utilisation du terrain par l'association comme pour l'entretien de tous les bâtiments communaux, il n'y a donc pas besoin de délibérer. Monsieur le Maire rappelle que la commune s'était engagée à réaliser une dalle béton devant l'Algéco et que celle-ci n'a jamais été faite. L'association se charge également d'amener l'électricité en souterrain pour l'éclairage des cibles.

Jeu Circino, le chasseur de trésors à Auros : la société Créacom Games propose par l'intermédiaire d'une convention avec la commune de développer un jeu de plateau familial présentant 36 communes du département de la Gironde. La commune doit fournir des éléments la concernant. Pas d'engagement financier de la part de la commune. En revanche, la société garantit pour la durée de la convention un tarif préférentiel d'achat pour la collectivité sur sa gamme de jeux. La convention sera présentée au prochain conseil municipal.

Ecole d'Auros : Convention de Partenariat entre l'Education Nationale, le multi accueil et la commune pour établir un premier contact des enfants de la structure auprès de l'école. Monsieur le Maire a dû signer la 1^{ère} convention étant donné que la visite a lieu la semaine prochaine mais la convention sera présentée au prochain CM pour régularisation et pour les dates suivantes.

Mr Jérôme CANTIN demande qui entretient les chemins de randonnées car certains ont besoin d'être nettoyés. Monsieur le Maire répond que c'est la compétence de la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Maire
Philippe CAMON-GOLYA

La secrétaire de séance
Catherine UROS